

ANNEXE .RADIO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .RADIO

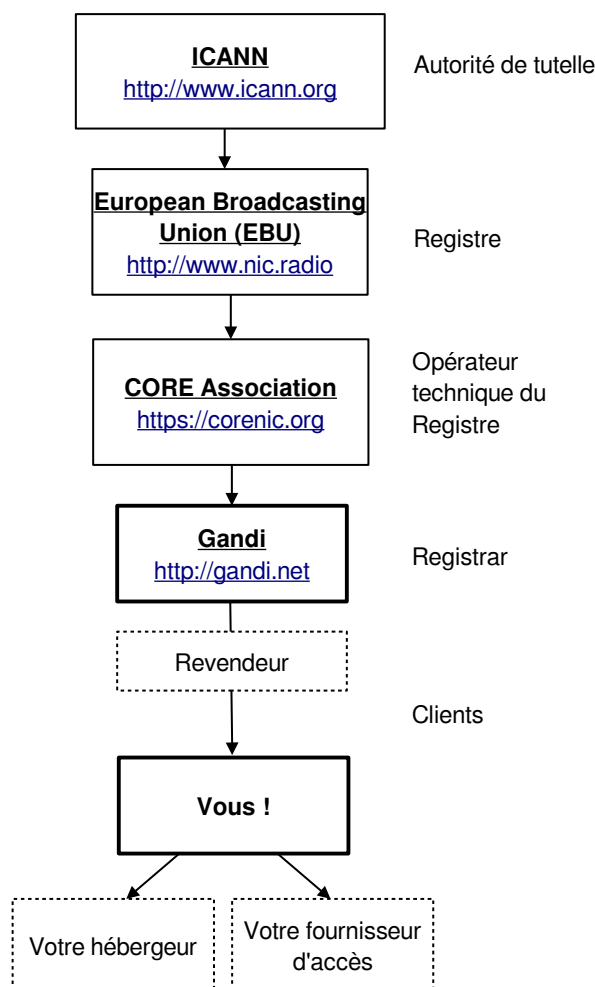
version n° 1.0 du 1er août 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .RADIO suppose l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .RADIO.1. Autorité de tutelle et Registre

.RADIO est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .RADIO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .RADIO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .RADIO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .RADIO, définies par l'ICANN et European Broadcasting Union (EBU) consultables aux adresses suivantes :

- Règles du Registre : <http://www.nic.radio/policies>

- Politiques de l'ICANN :

<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .RADIO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .RADIO est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/radio>

Le Registre est un tiers bénéficiaire au présent contrat.

Article .RADIO.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .RADIO se déroulera en plusieurs phases : Sunrise, autres phases de lancement et ouverture générale.

Les périodes de Sunrise et autres phases de lancement se dérouleront du 23 août 2017 au 31 octobre 2017. L'ouverture générale est prévue pour le 15 Novembre 2017. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les enregistrements durant les autres phases de lancement ne seront pas disponibles chez Gandi, veuillez contacter Notre service clients.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .RADIO.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/radio/info>

Les .RADIO sont ouverts aux personnes physiques et morales ayant un lien avec la communauté du .RADIO (ie : les radios officielles ou internet, les contenus relatifs aux programmes radios, les événements relatifs à la radio, les services ou équipements de fourniture ou diffusion relatifs à la radio, ou autre activité ou contenu au bénéfice de la communauté du .RADIO).

Lors de Votre demande d'enregistrement Vous devez indiquer l'utilisation que Vous prévoyez de faire du nom de domaine.

Le Registre du .RADIO effectue des vérifications d'éligibilité au cas par cas.

Vous devez utiliser Votre nom de domaine d'une manière qui soit propice au bien-être de la communauté du .RADIO, bénéfique à la cause et aux valeurs de la communauté du .RADIO et

proportionnelle au rôle et à l'importance du nom de domaine.

Article .RADIO.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, les critères suivants s'appliquent :
 - Accord entre les demandeurs (retrait et remboursement de la demande et possibilité de fourniture d'une alternative),
 - Médiation et arbitrage (si tous les demandeurs y consentent),
 - Enchères (si tous les demandeurs y consentent),
 - Si les demandeurs ne consentent à aucun des mécanismes de résolution ci-avant, ou si la méthode choisie ne parvient pas à un résultat, le nom de domaine ne sera pas attribué et pourra être réservé par le Registre à sa seule et entière discrétion. Le Registre peut offrir aux demandeurs une possibilité d'usage conjoint si approprié.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

http://www.nic.radio/policies/dotradio_SDRP.pdf

5.4 Conditions de remboursement

Vous pourrez prétendre à un remboursement si Votre demande est rejetée ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué, à condition que le Registre procède au remboursement.

Article .RADIO.6. Autres phases de lancement

Les autres phases de lancement sont ouvertes à certaines catégories de la communauté du .RADIO : Unions des radiodiffusions, Radios officielles, Radios internet, Radio amateurs, Radios professionnelles, Sociétés liées à la radio, et le nom de domaine demandé doit correspondre à leur noms/marques ou être liés à leurs activités. Les informations détaillées au sujet de ces phases sont disponibles dans les règles du Registre : <http://www.nic.radio/policies> (.radio Launch Policy).

Ces phases ne sont pas disponibles en ligne chez Gandi, veuillez contacter Notre service clients.

Article .RADIO.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant les autres phases de lancement et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Étant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .RADIO.8. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/radio> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Article .RADIO.9. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .RADIO.10. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/radio>

Les tarifs applicables aux autres périodes de lancement Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .RADIO.11. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez expressément à la collecte, l'utilisation et la publication dans la base de donnée [Whois](#) de Vos données personnelles par le Registre.

Article .RADIO.12. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .RADIO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Le Registre a également adopté la procédure ERDRP (Eligibility and Reconsideration Dispute Resolution Procedure) s'appliquant aux litiges concernant une décision du Registre au sujet de l'éligibilité à l'enregistrement d'un nom de domaine en .RADIO, à

laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve, telle que sera publiées sur le site du Registre.

Article .RADIO.13. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .RADIO.14. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface et requiert la validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire effectif est soumis à validation par le Registre.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .RADIO.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .RADIO.16. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au

bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, dans les limites prévues par la loi, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses prestataires de services, ainsi que les directeurs, administrateurs, employés et agents du Registre contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses, découlant ou en relation avec l'enregistrement et/ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .RADIO.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre et ses prestataires de services agissant pour le compte du registre sont autorisés s'ils le jugent nécessaire à leur seule et entière

discrétion, à modifier le statut d'un nom de domaine pendant une procédure de résolution d'un litige ou une procédure de vérification (ie : « hold » ou « lock » statuts), ainsi qu'à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers tout nom de domaine :

- afin de protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité du Registre, ses sociétés affiliées, membres, filiales, administrateurs, directeurs et employés ;
- afin de mettre fin ou de prévenir toute violation des contrats et politiques du Registre ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre, les prestataires de service du Registre et/ou tout Registrar ;
- pour assurer le respect des politiques de l'ICANN et du Registre.

-fin de l'annexe .RADIO-